

Braccio, Nadia

De: Basses-Laurentides Refuse [basses-laurentides-refuse@videotron.ca]
Envoyé: 26 janvier 2014 16:32
À: Greffe
Objet: À verser aux dossiers R 3863-2013 (observations) et R-3854-2013 ph. 2

Mme Pelletier,
Mme Ginet,

En tant que porte-parole du mouvement Refuse des Basses-Laurentides, mes **observations** quant aux malversations d'Hydro-Québec (HQ) et de son sous-traitant CapGemini (CG) sont nombreuses.

Les citoyens de cette région se confient quant aux nombreux abus de la part de ces deux compagnies. Nous les avons invités à communiquer avec vous.

Personnellement, ma lettre d'avis était datée du 3 juillet, mais a été postée le 10 juillet; une semaine en retard. **Dois-je me considérer chanceuse puisque d'autres citoyens ont reçu leur lettre deux, trois semaines après la date sur la lettre ou pas de tout?** La lettre indique clairement que j'ai **30 jours à partir de la date de la lettre** pour payer une pénalité réduite pour l'installation si je choisis l'option de retrait. Par contre le 17 mai 2013, dans l'article de Valérie Schmaltz, [D'ici 2017, tous les compteurs seront remplacés](#), Patrice Lavoie porte-parole d'HQ avait dit : « *Les consommateurs devront faire part de leur décision à Hydro-Québec dans les **30 jours de la réception de la lettre** afin de se prévaloir du crédit d'installation de 39 \$. Des frais d'installation de 98 \$ seront applicables. Passé le délai de 30 jours, le crédit ne sera plus applicable* »...

M. Lavoie ne peut pas dire que cet article a été publié à son insu puisqu'il demande aux journalistes de lui faire parvenir leur article avant publication et il corrige là où il a eu malentendu ou qu'il n'aime pas : « *En fait, Hydro-Québec, comme elle le fait pour les compteurs de nouvelle génération et pour l'ensemble de ses projets, établit un contact avec les élus ou les municipalités concernées en amont du déploiement d'un projet. Cette façon de faire est bonne pour tous les secteurs; **Hydro-Québec ne promet donc pas de "se rasseoir", comme vous dites, spécifiquement avec les municipalités qui auraient demandé des moratoires.** Les contacts se poursuivront au rythme du déploiement.* », précise-t-on dans un communiqué envoyé à nos bureaux. Source : [Hydro-Québec: d'ici 2017, tous les compteurs seront remplacés](#) Nord-Info 30 avril 2013

La campagne de désinformation dans les médias est grotesque (3 août 2013 [Compteurs intelligents : la réponse d'Hydro-Québec](#)) : « *La nouvelle génération de compteurs **émet des ondes 6 fois par jour**, poursuit Patrice Lavoie. Cela se compte en millisecondes. Au total, on compte dans une journée, 83 secondes d'émission.* »

Or, le rapport CRIQ/HQ présenté à la régie (R-3770-2011-B-0116-AUDI-REPENG-2012_04_03) rapporte qu'il s'agit de **plus de 1700 émissions par jour** pour un compteur sur **un petit réseau** et non pas de 6 fois par jour comme présenté par M. Lavoie. Le rapport de l'EPRI a mesuré 9 600 à 190 000 émissions par jour dans un réseau plus vaste.

Il est également déconcertant de constater que dans l'émission du [Code Chastenais](#) dont les membres de l'équipe ne sont pas des expertes en radiofréquences, banalisent l'intensité de puissance des émissions du compteur « intelligent » (CI), qu'on se sert de M. Thomas Gervais pour dire qu'on **pourrait passer une journée avec la tête collée sur ce compteur sans danger** et cela

est dit sans qu'on sache la valeur du DAS (Débit d'absorption spécifique) du compteur; **une valeur qui est essentielle pour avancer une telle affirmation du point de vue sécuritaire.** On continue également à présenter au public la **moyenne de la puissance d'une émission typique** d'un cellulaire/un four à micro-ondes et du compteur **sans préciser** aucunement que les deux ont été obtenues en utilisant un **facteur d'utilisation de 100 % pour le cellulaire/four à micro-ondes et de moins de 0,1 % pour le compteur.**

Donc, non seulement HQ et ses alliés se prodiguent à donner le moins possible d'information, mais on désinforme et on banalise la sécurité des gens à des fins purement corporatifs. **Ces agissements parvenant d'une société d'État sont déshonorables.**

L'étude publiée par HQ « *Smart Meters and Routers Radiofrequency Disturbances Study with Pacemakers and Implantable Cardiac Defibrillators* » est une insulte à mon intelligence. Il **a été conçu pour donner le résultat voulu** parce que, entre autres, il n'y a pas un programme d'enregistrement d'électrocardiogramme qui peut enregistrer un signal de 900 MHz; donc, **la quantité du signal RF capté par le stimulateur n'est pas enregistrée.** D'un côté l'électrocardiogramme ne peut pas mesurer la fréquence du compteur « intelligent » (900 MHz) même si collé à l'électrocardiogramme; de l'autre côté, puisque la fréquence du stimulateur est plus basse que celle du compteur, l'électrocardiogramme ne peut la lire.

En conclusion, cette étude ne prouve pas de tout qu'il n'ait pas d'interférence. Elle a été conçue par l'industrie pour se donner raison; de la façon qu'elle a été conçue, elle ne pouvait pas que donner ce résultat. **Mal informer le public ainsi est inacceptable et immoral.**

C'est abusif de la part d'HQ, ses porte-paroles et alliés, de donner la désinformation qui est prise comme la parole de Dieu par **le public qui n'est pas capable pour décortiquer chaque mauvaise information.**

Encore de la désinformation : « *Il maintient que, lors des audiences de la Régie de l'Énergie, aucun danger pour la santé de la population n'a été dévoilé.* » [Déploiement des compteurs intelligents d'Hydro-Québec : le contre-courant des citoyens](#) 4 septembre 2013 — Jacques Marchand. Le danger n'a pas été dévoilé pour la simple raison que la **Régie a pris sa décision sans prendre en considération la santé** puisque le témoin expert de l'AQLPA, le docteur David O. Carpenter n'a pas été entendu ni les études qu'il a apportées. Le même docteur Carpenter qui était à la tête du groupe de travail sur les énergies renouvelables de New York, chargé de la mise en œuvre de plans visant à réduire la consommation d'électricité grâce à de programmes visant une nouvelle efficacité énergétique dans l'industrie et le gouvernement. Le même qui a supervisé des chercheurs spécialisés en radiofréquences et qui a remporté le prix Albion O. Bernstein, MD Award, en reconnaissance à sa contribution exceptionnelle à la santé publique et à la prévention des maladies, par la recherche continue des toxines environnementales, ainsi que pour sa dévotion sans limites à l'enseignement de la médecine via la Société médicale de l'État de New York. Le même qui enseigne les effets non thermiques des CEM, qui a écrit deux livres sur le même sujet et qui a supervisé les médecins ayant obtenu une licence de la *American Board of Preventive Medicine* qui, après leur internat, trois examens et deux années de pratique, doivent aussi obtenir une maîtrise en santé publique. Coéditeur du rapport BioInitiative qui a influencé le parlement européen à [réviser à la baisse les normes](#): norme canadienne 6 000 000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ résolutions du parlement européen : 1000 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ à l'extérieur et 100 $\mu\text{W}/\text{m}^2$ à l'intérieur. **La Régie n'a entendu que le témoignage oral** de Michel Plante, médecin-conseil d'HQ, qui est aussi conseiller pour Roger, Bell et Vidétron. Autrement dit, **la Régie n'a entendu que le témoignage de l'industrie. Ce comportement de la part d'un organisme qui a été créé pour éviter précisément cette situation est déplorable.**

Un autre point important est le fait que nous, actionnaires et clients d'HQ nous ne sommes pas informés convenablement sur les vrais coûts directs et indirects de ce projet. P. ex. **un compteur « intelligent » consomme de la l'électricité et émet des ondes pulsées même si la propriété n'est plus connectée au réseau électrique.** Allons-nous être facturés pour cette consommation? Les clients avec des maisons secondaires ou qui partent en vacances, doivent être informés que le CI va consommer de l'électricité même s'ils sont absents et ont coupé l'électricité à partir de la boîte électrique. **Si ce projet est censé de nous aider à être plus efficaces en énergie, pour quoi ce même système LAD consomme de l'électricité même quand le client ne le fait plus?**

Pourquoi les vrais coûts du projet sont-ils cachés? 1,7 million de compteurs dans la phase 1 à 500 \$ le compteur : 850 000 000 \$ uniquement pour l'achat des compteurs. **Pourquoi HQ affirme-t-elle que la phase 1 va coûter qu'un milliard? Encore de la désinformation abusive.** Il faut absolument qu'HQ fasse ses **rapports trimestriels** indiquant les vrais coûts. Même si HQ emprunte pour continuer le déploiement, une fois celui-ci fini, les coûts vont continuer d'augmenter puisque ces compteurs sont plus fragiles et doivent être remplacés aux 5 à 15 ans. Il faut corriger l'erreur avant que les coûts nous ruinent. **Permettre à une société d'État d'agir de la sorte est inacceptable.**

En mars 2013, à Rosemère, lors de la séance du conseil, la mairesse Mme Leduc m'a affirmé que les CI n'arriveront **pas avant 2014** lors que je lui ai annoncé que l'installation aurait lieu dans trois à quatre mois puisque Mascouche venait d'accepter qu'HQ installe l'infrastructure dans la propriété de la ville. Le 3 juillet, Mme Leduc et un conseiller, M. Westram, m'ont dit qu'ils avaient été avisés que les compteurs, à Rosemère, seraient installés qu'à partir de décembre 2013/ janvier 2014. En réalité, **le 11 juillet 2013** nous avons commencé à recevoir la fameuse **lettre d'avis, datée du 3 juillet** et **l'installation a débuté fin août.**

Il faut se poser la question : **pourquoi HQ ne donne-t-elle pas la bonne information aux municipalités?** Nous avons aussi demandé aux Conseils municipaux la liste des **routeurs** et ils nous répondent **qu'HQ ne leur fournit pas cette information.** Comment est possible? Nous savons qu'au moins un routeur à Boisbriand a été placé à proximité d'une garderie [*Au nord de la rue en face du 510, ch. Grande-Côte près de la garderie.*] Ne pas avoir pris en considération la santé permet à HQ de placer les routeurs sur une base financière et pas sur les conséquences pour les citoyens, surtout les plus à risque.

La lettre a été rédigée de manière à confondre le lecteur et de plus, elle omet des informations : les **clients biénergie** ne sont pas informés que leur compteur va être changé pour un compteur numérique à radiofréquences. Pourquoi ne pas informer cette population? Ils croient qu'ils ne seront pas touchés parce qu'ils n'ont pas reçu de lettre, quand en réalité leur compteur va être aussi changé; pas par un CI, mais quand même un à radiofréquences (RF). **Cette tactique de désinformation est abusive.**

Pourquoi exiger des frais d'installation pour un compteur numérique « non communicant » et pas pour un compteur numérique « intelligent »? Les deux coûtent 500 \$ [moins de 100 \$ pour un électromécanique] et prennent exactement le même temps pour se faire installer. **Ce n'est qu'une tactique abusive de dissuasion. Les frais mensuels sont un autre abus :** ce n'était pas nécessaire de mettre à la porte les releveurs puisque cette dépense était déjà incluse dans notre facture et HQ continue à faire des profits. Ce n'est qu'une autre tactique de dissuasion abusive. Sans oublier que nous sommes capables de prendre la lecture de notre compteur et l'envoyer par Internet ou téléphone. Tout abonné qui mentirait recevrait une amende mémorable qui le dissuaderait d'essayer de déjouer la société d'État une deuxième fois; vous auriez résolu le problème assez rapidement au lieu de **traiter la population entière comme des personnes pas dignes de confiance.** Cela aussi c'est abusif.

Pourquoi ne pas avoir informé les abonnés que leur facture va augmenter automatiquement de 20 à 30 % avec le compteur numérique, « intelligent » ou « non communicant »? Tout compteur numérique a la capacité de lire tout départ de moteur, ce que l'électromécanique ne peut pas faire. Imaginez une petite famille avec un congélateur et des enfants qui se figent devant le frigo avant de faire leur choix, qui oublient la porte ouverte, etc. ? Avec le froid de cet hiver, puisque la majorité des foyers chauffent à la l'électricité, leur facture va augmenter pas seulement à cause du froid, mais parce que leurs chauffeuses vont démarrer plus souvent. Probablement des frais mensuels de plus de 50 % comparés à un hiver pareil sans CI fait partie de la réalité de ceux qui ont choisi le CI pour ne pas payer les frais punitifs et dissuasifs de l'option de retrait et vont se trouver avec une facture beaucoup plus haute qu'imaginée et ceux qui ont opté pour un non communicant vont subir cette même augmentation, en plus des 17 \$ mensuels. **C'est un abus du premier ordre.**

Selon HQ, dans 20 ans ce projet va être rentable et HQ va augmenter sa caisse de moins de 2 \$ par abonné, mais nous les abonnés allons avoir une facture plus sale, tout en consommant moins d'électricité. Et cela dans les meilleurs de cas puisque les compteurs devront être remplacés au moins une fois pendant ces 20 ans. Pour nous, les clients, notre facture va continuer d'augmenter. **Agir ainsi en connaissance de cause est abusif.**

Une employée de CGI m'a téléphoné hier après-midi pour m'aviser que les installateurs sont à Rosemère et vont passer me changer le compteur; à la fin de la conversation, son message était très clair : **malgré votre refus et protection de votre compteur, nous allons vous changer votre compteur.** Il faut se pincer et se demander si nous sommes encore dans un pays démocratique. **On croirait attendre Benito Mussolini : « Tout par l'État, rien hors de l'État, rien contre l'État! ».** Notre société d'État, ce « navire amiral de l'économie québécoise » se croit tout permis. Il faudrait lui rappeler que ce que le peuple du Québec a fait, il peut aussi le défaire.

Je pourrais vous remplir des pages des abus d'HQ et CG envers les citoyens des Basses-Laurentides; ils vont communiquer avec vous pour vous informer. **Ce compte rendu n'est que quelques abus qui m'ont interpellé personnellement.**

Mesdames, je ne veux pas un compteur numérique, communiquant ou pas. Vous ne pouvez pas m'affirmer qu'ils sont sans danger pour ma santé puisque la Régie n'a pas entendu aucun vrai expert; nous savons que la facture avec un numérique augmente de 20 à 30 %. Je fais tout mon possible pour réduire mon empreinte carbone incluant ma consommation énergétique et mon exposition aux RF, mais ce compteur numérique va laisser une empreinte majeure dans mes finances et ma santé et celles de mes enfants et je ne peux pas me le permettre. La technologie sans fil ne doit pas être utilisée à la légère, le risque de piratage est réel; dernièrement un [frigo « intelligent »](#) a été utilisé par des pirates informatiques. Vous savez que le CI a la puce Zigbee [Open Way] intégrée et qu'une fois activée elle va donner tous nos informations personnelles non seulement à HQ et les pirates cybernétiques, mais aussi à qui fera la demande à HQ.

Pour le moment les CI travaillent à 0,1 % de leur capacité, une fois à 100 %, l'empreinte carbone du réseau ne sera pas celle qu'on s'attend d'un choix pour **réduire la consommation d'électricité puisque l'efficacité énergétique du réseau LAN est déjà nulle.**

[René Lévesque](#) a créé HQ pour nous **sortir de la servitude aux monopoles** privés de l'époque; aujourd'hui, **ce monopole national est aussi arrogant que ceux du passé.** Nous ne sommes plus maîtres chez nous. Ce « navire amiral de l'économie québécoise » est en train de couler le peuple québécois « sans que personne ne lui adresse la moindre réprimande. » Phillippe Hamel 1933.

Nous devons avoir le choix de garder notre compteur électromécanique sans frais punitifs, sans menaces, sans intimidation, sans peur de représailles. Même chose pour ceux qui se trouvent avec un compteur non communicant. Le Québec est une société distincte parce qu'elle donne priorité aux droits et libertés de ses citoyens. Donnez-nous ce choix.

Respectueusement,

Maria Acosta
336, montée Lesage
Rosemère (Québec) J7A 4N1
Porte-parole de Basses-Laurentides refuse